



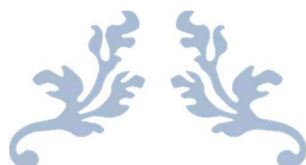
Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 063-216300632-20190328-DEL2019_031-BF



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019



Le Budget Primitif

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est construit sur le respect de 5 principes qui font l'objet d'un contrôle budgétaire exercé par le préfet en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

- Le principe d'**annualité** qui exige que le budget soit défini pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.

Toutefois, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales assouplit fortement ce principe en élargissant les mécanismes de pluri annualité.

- Le principe de l'**équilibre réel** qui implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).
- Le principe d'**unité** qui suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune.
- Le principe d'**universalité** qui implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget et que les recettes financent indifféremment les dépenses. Il s'agit de l'universalité des recettes et cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- Le principe de **spécialité des dépenses** qui consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Le **rapport d'orientation budgétaire** a donné lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8, lors de la séance du 14 février 2019.

Sommaire

1. Balance budgétaire communale 2018

2. Contexte général et grands équilibres

- 2.1. Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire
- 2.2. Des taux d'impositions locales inchangés
- 2.3. Présentation globale du budget primitif 2019

3. La section de Fonctionnement

- 3.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.2. Les dépenses de fonctionnement

4. La section d'Investissement

- 4.1. Les recettes d'investissement
- 4.2. Les dépenses d'investissement

5. Situation de la dette

1. Balance budgétaire communale 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 10 141 304,17 € 9 419 337,00 € sans le prélèvement	Prévu : 10 141 304,17 €
Réalisé : 8 630 890,12 € Soit 91,63 %	Réalisé : 10 580 435,47 € Soit 104,33 %
Excédent de fonctionnement : 1 949 545,35 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 7 152 031,75 €	Prévu : 7 152 031,75 € 6 430 034,58 € sans le prélèvement
Réalisé : 5 123 751,85 € Soit 71,64 %	Réalisé : 4 893 002,16 € Soit 76,10 %
Déficit d'investissement : 230 749,69 €	

RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses	Recettes
1 508 029,00 €	851 456,00 €
Résultat : - 656 573,00 €	
Résultat total de la section d'investissement : - 230 749,69 – 656 573,00 = - 887 322,69 €	

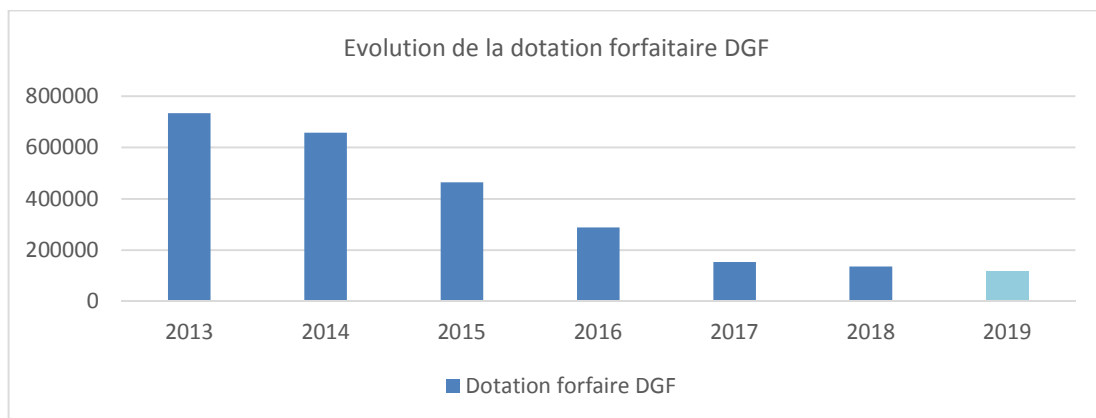
Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2019
<u>887 322,69 €</u>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019
<u>1 062 222,66 €</u>

2. Contexte général et grands équilibres

2.1 Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire:

Le budget communal 2019 s'inscrit dans un contexte de diminution constante des dotations de l'Etat, conséquence directe des engagements budgétaires de la France vis-à-vis de l'Union Européenne en vue de la réduction du déficit et de la dette publique. La dotation globale de fonctionnement diminue encore, sous l'effet de la péréquation.



La préservation de la section de fonctionnement reste un enjeu fondamental pour 2019 et les années à venir, afin de préserver les capacités d'épargne et d'investissement de la Commune.

L'augmentation rapide de la population et des besoins liés (+39,7% d'effectifs dans nos écoles depuis 2012 !) entraîne une nécessité de mise à niveau progressive des équipements du territoire.

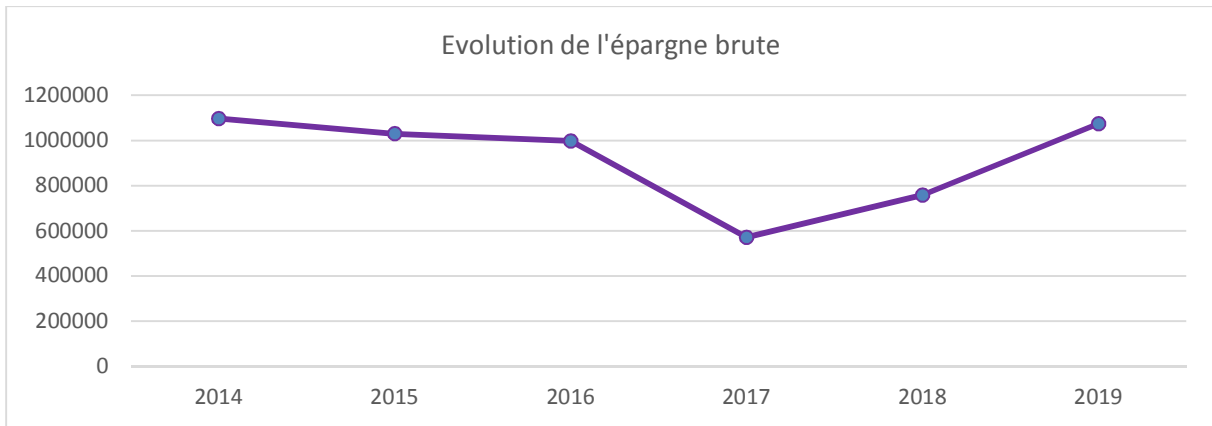
Le contexte d'incertitude fiscale lié à la suppression de la taxe d'habitation et à la refonte de la fiscalité locale rend difficile la visibilité à moyen terme.

Les impacts financiers de l'intercommunalité tendent à se stabiliser après des exercices 2017 et 2018 influencés par la création de la Communauté Urbaine puis de la Métropole.

Le budget 2019 poursuit l'effort d'amélioration de l'épargne brute de la Commune, constaté depuis 2017, afin de contrer l'« effet de ciseau » induit par une augmentation des charges plus rapide que celle des recettes.

La reprise de la dynamique fiscale en 2018 et 2019 ainsi que les efforts de maîtrise de la gestion de la dépense publique doivent permettre de continuer ce cycle d'amélioration de l'épargne.

Le budget 2019 voit la concrétisation et la finalisation de grands équipements structurants du mandat avec la seconde extension du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie et la Salle des Fêtes / Maison des Associations, qui concentrent une part significative des dépenses d'investissements.



2.2 Des taux d'impositions locales inchangés :

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire et conformément aux engagements de stabilité fiscale pris en 2014, le budget 2019 ne prévoit pas d'augmentation des taux d'impositions locales, malgré un contexte défavorable.

En 2019, les taux s'établiront donc comme suit :

Taxe d'Habitation	16,84 %
Taxe Foncière sur le bâti	15,63 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	106,77 %

2.3 Présentation globale du budget primitif 2019

(voir tableau suivant)

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 063-216300632-20190328-DEL2019_031-BF

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	2 800 912,00	002	Excédent 2018 reporté	1 062 222,66
012	Charges de personnel	4 975 000,00	013	Atténuation de charges	80 000,00
014	Atténuation de produits	65 000,00	70	Produits des services, dom	1 397 114,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	6 224 702,00
65	Autres charges de gestion	542 278,00	74	Dotations, subventions	570 846,00
66	Charges financières	156 515,00	75	Autres produits de gestion	397 270,00
67	Charges exceptionnelles	162 400,00	76	Produits financiers	20 590,00
042	Opérations d'ordre de transfert	481 710,00	77	Produits exceptionnels	20 000,00
023	Virement section investissement	626 829,66	042	Opérations d'ordre de transfert	37 900,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 810 644,66	TOTAL FONCTIONNEMENT		9 810 644,66

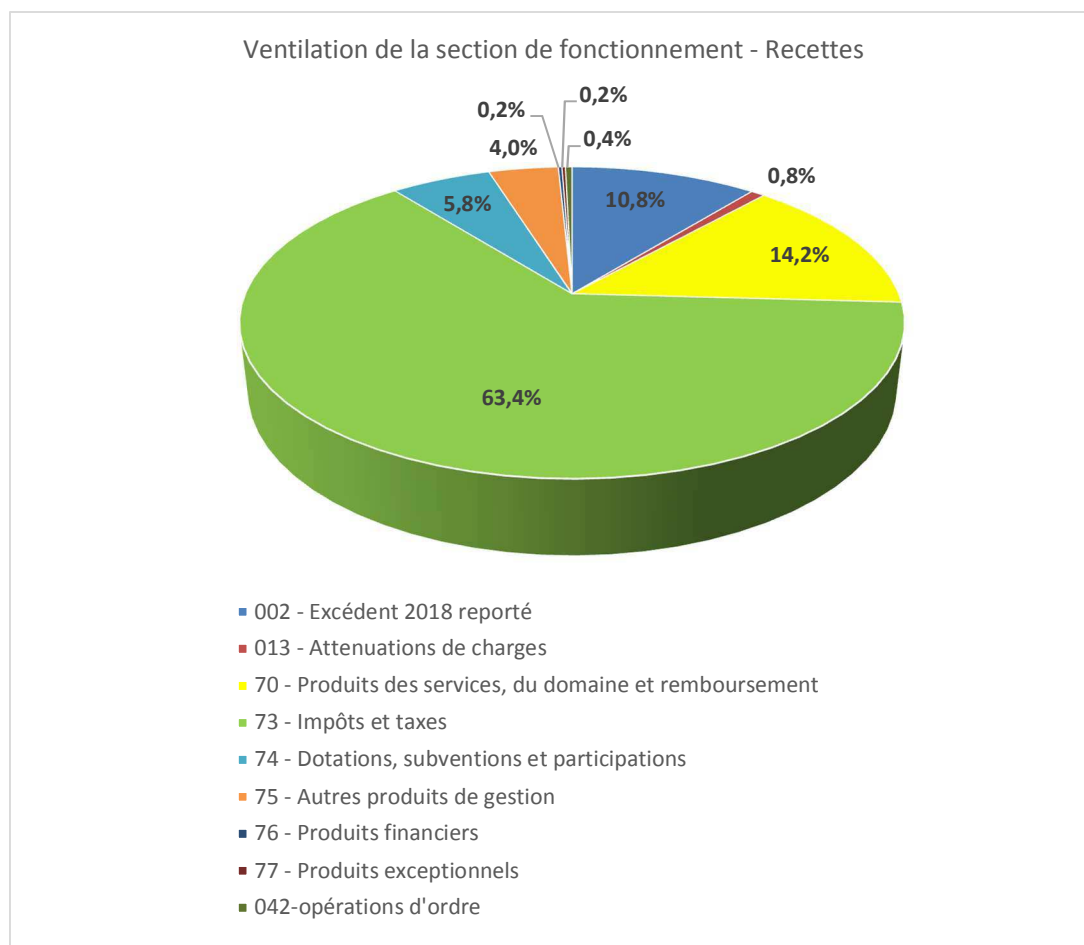
Chap	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits	Chap	Recettes	Restes à réaliser	Crédits
				021	Virement section de fonct.		626 829,66
001	Résultat Invest 2018 reporté		230 749,69	001	Résultat Invest 2018 reporté		0,00
				1068	Excédent de Fonctt 2018 capitalisé		887 322,69
16	Emprunts et dettes assimilées		318 100,00	024	Produits des cessions		489 570,00
20	Immobilisation incorporelles	21 500,00	25 700,00	10	FCTVA		205 000,00
204	Subventions équipement versées	274 475,00	71 004,00	10	Taxe Aménagement		20 000,00
21	Immobilisations corporelles	687 168,00	714 261,00	13	Subventions investissement reçues	851 456,00	93 180,00
23	Immobilisations en cours	114 216,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000,00
27	Autres immobilisations financ.		191 305,00	204	Subventions équipement reçues		0,00
Op11	Sémaphore		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
Op17	La Prade	410 670,00	1 783 915,66	23	Immobilisations en cours		0,00
				27	Immobilisations financières		25 896,00
040	Opérations d'ordre de transfert		37 900,00	040	Opérations d'ordre de transfert		481 710,00
041	Opérations patrimoniales		60 000,00	041	Opérations patrimoniales		60 000,00
Total		1 508 029,00	3 432 935,35			851 456,00	4 089 508,35
TOTAL INVESTISSEMENT		4 940 964,35		TOTAL INVESTISSEMENT		4 940 964,35	

3. La section de Fonctionnement

La section de Fonctionnement du budget 2019 s'équilibre à hauteur de **9 810 644,66 €**.

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	2 800 912	002	Excédent 2017 reporté	1 062 222,66
012	Charges de personnel	4 975 000	013	Atténuation de charges	80 000
014	Atténuation de produits	65 000	70	Produits des services, dom	1 397 114
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et taxes	6 224 702
65	Autres charges de gestion	542 278	74	Dotations, subventions	570 846
66	Charges financières	156 515	75	Autres produits de gestion	397 270
67	Charges exceptionnelles	162 400	76	Produits financiers	20 590
042	Opérations d'ordre transfert	481 710	77	Produits exceptionnels	20 000
023	Virement section investissement	626 829,66	042	Opérations d'ordre transfert	37 900
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 810 644,66	TOTAL FONCTIONNEMENT		9 810 644,66

3.1 Les recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : 1 062 222,66 €**

Il s'agit de la reprise par anticipation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018, l'autre partie étant capitalisée pour équilibrer le déficit d'investissement 2018 (voir recettes d'investissement compte 1068).

❖ **Chapitre 013 – atténuation de charges : 80 000 €**

Il s'agit des remboursements de salaires versés par l'assurance risques statutaire ou la sécurité sociale, dans le cadre des arrêts maladies, maternité ou accident du travail. Leur estimation est difficile car liée à des paramètres non maîtrisables. Un montant de recettes prudent est inscrit, identique au budget 2018.

❖ **Chapitre 70 – produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 397 114 €**

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Concession de cimetière	10 000	+0,0%	
Produits des services culturels (Ecole de Musique, saison Culturelle et festival)	350 000	+6,1%	Hausse de la fréquentation et réajustement par rapport au réalisé 2018.
Produits des services à caractère social (RAMPE et structure multi-accueil « Ile aux Câlins »)	295 000	+0,0%	Identique budget 2018. Prudence sur des financements CAF en légère baisse.
Produits des services périscolaires (ALSH, garderie) et de restauration scolaire	450 500	+8,5%	Malgré une augmentation importante du nombre de repas servis ou d'enfants inscrits, le prix moyen du repas facturé est en diminution
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des conventions de mutualisation et de mise à disposition (espaces verts sur voirie, viabilité hivernale)	289 364	+1,5%	Il s'agit d'un remboursement au réel des charges liées à l'exercice de la compétence par la Commune, imputée sur l'attribution de compensation. Intégration de la viabilité hivernale en 2019.
Redevance d'occupation domaine public	1 250	+0,0%	Numericable occupation local Ecole Jules-Ferry
Total général chapitre 70	1 397 114	+4,5%	Dynamisme des recettes en lien avec l'augmentation de la population

❖ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 6 224 702 €**

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Recettes des impositions directes locales	4 946 461	+1,95 %	Dans l'attente des notifications définitives, est uniquement intégrée l'évolution des bases prévisionnelles de +2% pour TH et TFB et -2% pour TFNB.

Attribution de compensation	828 273	-1%	Montant déterminé à la suite de l'évaluation des charges transférées lors de la création de Clermont Auvergne Métropole et du coût des services communs (ADS, etc.) Réajusté en Conseil Communautaire le 16/11/18 par l'intégration des bilans 2017 des services communs (- 8 381 €). Pour rappel, l'AC 2016 s'établissait à 1,6 M€
Dotation de solidarité communautaire	219 095	+0,0 %	Son montant reste identique à celui perçu en 2018.
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)	26 173	+0,0%	Il s'agit de la compensation pour perte de recettes occasionnée par la réforme de la taxe professionnelle.
Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000	+20%	Recette dynamique en lien avec la reprise du marché de l'immobilier. Estimation budgétaire à la hausse reste en deçà du niveau du réalisé 2018.
Droits de places	20 000	+0,0%	Stabilité du dispositif actuel
Taxe sur la publicité extérieure	3 700	+0,0%	Maintien du montant
Total général chapitre 73	6 224 702	+1,9 %	Augmentation des ressources majoritairement lié au dynamisme des bases fiscales indexées sur l'inflation 2018.

❖ **Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 570 846 €.**

Impacté directement par la baisse des dotations de l'Etat, la suppression des contrats aidés ou l'arrêt du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires, ce chapitre prévoit un montant global en diminution de 7,8%.

Les financements publics dans le domaine culturel (Etat, Région, Département, CAM...) se maintiennent tandis que le partenariat privé avec la Fondation « Michelin » vient abonder les recettes, pour un montant de 25 000 € en 2019.

La dotation de solidarité rurale (DSR), non notifiée à ce jour, n'est pas inscrite dans le budget primitif, comme en 2018.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Dotation forfaitaire	120 000	-11,83 %	Prévu à 108 000 € et notifié à 136 098 € en 2018. La dotation profite d'une augmentation de la population légale par rapport à 2018 (+300 hbts) mais subira un écrêtement lié à la péréquation.
Dotation de solidarité rurale	0	+0,0%	Pas de notification à ce jour et pas d'inscription dans le budget primitif.
Autres participations de l'Etat	75 000	-37,5%	Arrêt du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires et du soutien de la DRAC pour les

			résidences d'artistes (30 000€) dès 2018. Son soutien pour la saison culturelle (65 000€) est maintenu à un niveau équivalent.
Subventions de la Région	45 000	-57,1%	Soutien financier de la Région pour la saison culturelle et le festival dans le cadre de la scène conventionnée. Montant ramené au niveau 2017 et notifié 2018.
Subventions Conseil Départemental	52 500	-4,5%	Le soutien du Conseil Départemental en matière culturelle est maintenu (école de musique 14 000 €, saison culturelle 29 000 € et festival 9 500€). La subvention de soutien à la mise en œuvre de repas bio pour la restauration scolaire (2 500€) est supprimée ainsi que la subvention exceptionnelle pour les 20 ans de Sémaphore en 2018.
Subvention Clermont Auv. Métropole	70 000	+0,0%	Soutien financier maintenu en matière culturelle (convention cadre avec Sémaphore 35 000€, résidences d'artistes 15 000€ et festival 20 000€).
Autres organismes	50 346	+94,1%	Partenariat CREDIT MUTUEL 15 000€, SACEM 4 000€, remboursement de frais de transports piscine par le SMTC 3 400€, remboursement d'intérêts par Trisomie 21 pour 3 540€, auxquels d'ajoutent 25 000€ de la Fondation Michelin
Communes membres	28 000	+16,7%	Remboursement de Blanzat, Châteaugay, Durtol et Nohanent d'une quote-part de charges de fonctionnement de l'école de musique
Etat – compensation au titre des exonérations de taxes locales (TF, TH...)	130 000	+17,1%	Les prévisions 2019 sont mises à hauteur du réalisé 2018
Total général chapitre 74	570 846	-7,8 %	Baisse liée à la diminution des dotations de l'Etat et à une inscription budgétaire à la baisse de la subvention Région. A noter l'augmentation des partenariats privés.

❖ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 397 270 €.**

Il s'agit des revenus des immeubles, principalement constitués du revenu des logements communaux, des locations de salles du Domaine de la Prade ou Sémaphore, du loyer du site du Pôle de Proximité de Clermont Auvergne Métropole, mais également de la régie publicitaire du magazine municipal.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Locations Sémaphore	60 000	+9,1%	Budget ajusté par rapport au niveau d'activité 2018.
Locations Domaine de la Prade	260 000	+8,3%	Budget ajusté par rapport au niveau d'activité 2018.
Logements communaux	28 980	+0,0%	
Parking communal Impasse du Pont	2 800	+0,0%	
Bail du site du Pôle de Proximité avec Clermont Auvergne Métropole	19 590		Nouvelle recette (bail signé en 2018)
Bail commercial La Poste	4 700	+0,0%	
Bail rue des Farges	8 000	+0,0%	
Régie publicitaire magazine municipal	16 000	+0,0%	
Total général chapitre 75	397 270	+12,6%	Intégration de recettes nouvelles

❖ **Chapitre 76 – produits financiers : 20 590 €.**

Ce chapitre prévoit l'intégration des montants issus de la convention de remboursement de dette signée avec Clermont Auvergne Métropole le 15 novembre 2017 relative à la quote-part d'intérêts d'emprunt liée aux compétences transférées.

❖ **Chapitre 77 – produits exceptionnels : 20 000 €.**

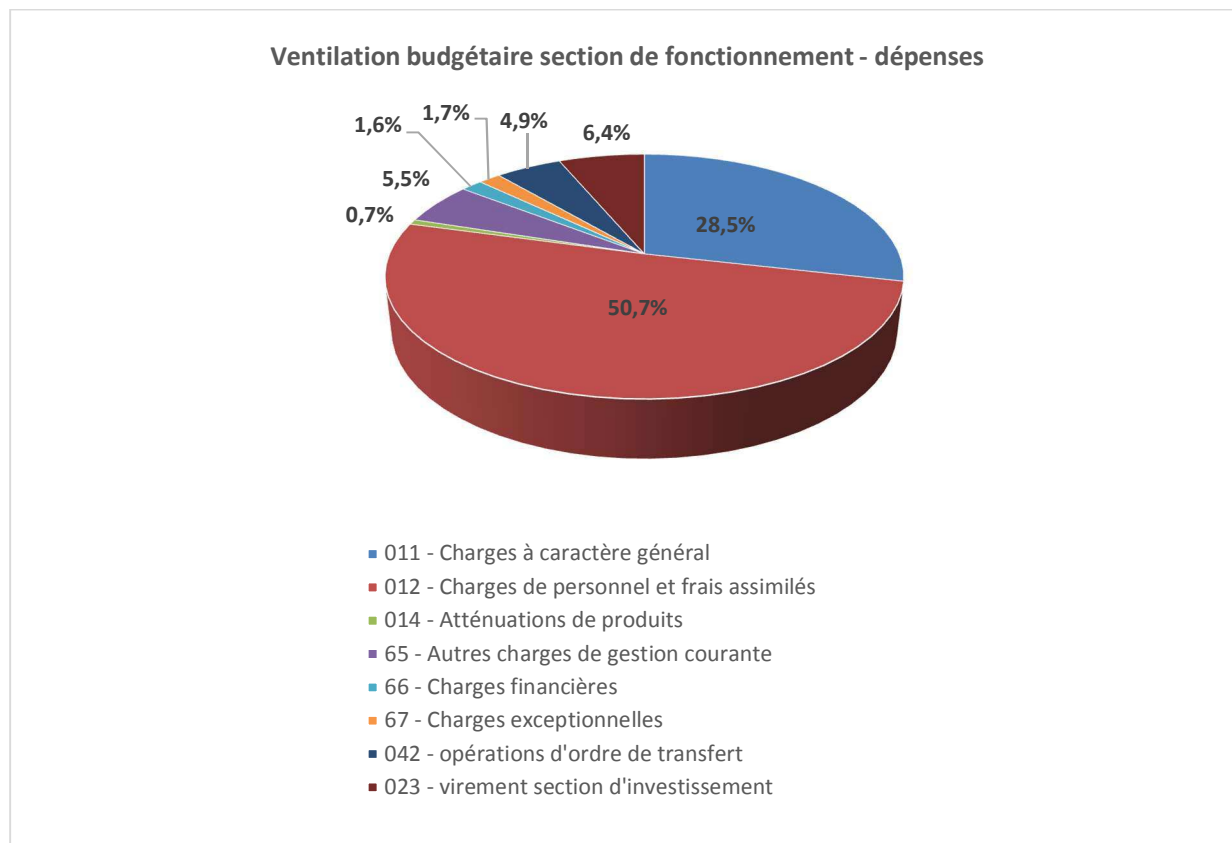
Ce chapitre est alimenté principalement par des annulations de mandats (10 000€) ou des remboursements d'assurances (10 000€). Il comprendra également les cessions de terrains ou d'immeubles qui pourront être réalisés en cours d'exercice.

❖ **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 37 900 €.**

Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040. Il s'agit de l'amortissement des subventions transférables reçues au titre de dépenses d'investissement.

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

Comme évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'augmentation de la population et des besoins liés, reste un enjeu primordial.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 800 912 €**

La Commune continue le travail de fond qui est mené pour contenir l'évolution de ces charges et présente un budget en baisse qui vient illustrer cette maîtrise, malgré la reprise de l'inflation.

De nouvelles directives comptables de la Trésorerie viennent modifier la lecture de ce budget. Les charges liées aux contrats des spectacles de Sémaphore (saison culturelle et festival notamment) sont imputées en « achats et prestations de services » et non plus sur le compte « Fêtes et Cérémonies » comme dans les budgets précédents.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Achats de prestations de services 6042	540 000	+600%	Il s'agit en 1 ^{er} lieu des prestations Cébazat Evènements refacturées dans le cadre des locations (+22,2%), auxquelles s'ajoutent en 2019, à la

			demande du comptable public, les charges liées aux contrats de cession de spectacles lors de la saison culturelle et du festival.
Dépenses de fluides et d'énergie 60611, 60612, 60618, 60621, 60622	432 700	-4,8%	Sont concernées : - dépenses d'eau (70 000€) - d'électricité (195 000 €), - de gaz (125 000€), - de combustibles (7 700€) - de carburants (35 000€). Les marchés en cours sur le gaz et l'électricité permettent de contenir les tarifs.
Alimentation 60623	223 120	+1,7%	Augmentation importante du nombre de repas servis en restauration scolaire et prestations ALSH. Un marché d'approvisionnement en denrées alimentaires doit être mis en œuvre en cours d'année.
Fournitures diverses et petits équipements 60628, 60631, 60632, 60633, 60636, 6064, 6068	295 224	-0,4%	Un important travail de fond est réalisé par les services municipaux pour réduire ces postes de dépenses de fonctionnement général. (- 18% par rapport BP 2017)
Affranchissement 6261	24 135	-1,5%	Maîtrise en lien avec le développement du mailing
Frais de télécommunications 6262	59 540	-3,9%	Les marchés de téléphonies mobile et fixe seront renouvelés au 1 ^{er} juillet 2019 afin de moderniser le dispositif et réduire à nouveau les frais de communication.
Bâtiments 615221	34 200	+0,0%	Un effort est porté sur l'entretien du parc immobilier de la Commune. Enveloppe identique BP 2018.
Contrats prestations de services et locations, contrats de maintenance, honoraires etc. 611, 6125, 6135, 614, 61521, 615221, 61551, 61558, 6156, 6182, 6188, 6226, 6228	532 082	-4,3%	Ce poste regroupe les prestations de services diverses (ex : fourrière animale, prestations informatiques, locations de matériels y compris saison culturelle, véhicules en leasing, numérisation registre état civil, analyse des repas de la cantine, les frais notariés, prestation de traitement des déchets etc.) Poste budgétaire témoigne du travail de fond réalisé pour rationaliser et contenir les dépenses. (-16,4% par rapport au BP2017 ; -10,8% retraités des frais exceptionnels liés au sinistre école de musique)
Primes Assurances 6161, 6168	122 000	+1,6%	La responsabilité civile de la Commune est comprise dans ce montant, avec une mise à jour du parc automobile et immobilier de la Commune.
Communication 6231, 6236, 6238	135 941	+0,7%	Les marchés passés contiennent les tarifs appliqués.
Fêtes et cérémonies 6232	123 800	-79,5%	Suite au transfert des crédits liés aux spectacles de Sémaphore au

			compte 6042, cet article ne concerne plus « que » les festivités et animations municipales (fêtes du printemps, de la musique, cinéma en plein air...), les vins d'honneur ainsi que les projets pédagogiques et TRINA pris en charge par l'école de musique.
Ecoles (crédits de fonctionnement et renouvellement des livres bibliothèque)	33 119	+2%	Le budget 2019 propose une augmentation de 1% des crédits affectés par élève. A cela s'ajoute l'évolution du nombre d'élèves.
Transports collectifs 6247	35 526	+9,6%	Il s'agit principalement des transports en bus dans le cadre de l'activité scolaire et de l'activité du service Enfance-jeunesse L'enveloppe de TRINA passe de 6 000 € à 10 000€ dans le cadre d'un déplacement à Gerstetten.
Frais de gardiennage 6282	24 700	-4,4%	Sécurisation des sites et événements communaux y compris la saison culturelle
Frais de nettoyage 6283	43 195	-1,6%	Marché de nettoyage des vestiaires des complexes sportifs et de Sémaphore
Versements organismes de formation 6184	23 260	-29,8%	Formations payantes hors CNFPT
Cotisations organismes divers 6281	14 560	+ 13%	Sont compris les cotisations diverses (ex : AMF, ADUHME, APVF, Villes et villages fleuris, G20, FREDON etc.) Hausse de cotisations souvent liées à la population de référence.
Taxes foncières et autres impôts versés 63512, 637	50 500	-50,1%	Ce poste est constitué des taxes foncières et des eaux pluviales (SEMERAP). Les droits SACEM, SACD etc... sont transférés au chapitre 65, à la demande du comptable.
Total général chapitre 011	2 800 912	-3,8%	L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement est poursuivi malgré la hausse des besoins.

❖ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 4 975 000 €

Les charges de personnel représentant plus de 58 % des charges de fonctionnement de la Commune, la maîtrise de ce poste reste un enjeu primordial. Le budget 2019 confirme l'effort de maîtrise de la masse salariale avec un budget présenté en diminution de 0,8% par rapport au budget 2018.

Il est rappelé que le budget 2018 avait déjà été présenté à l'identique du budget 2017, ce qui témoignait déjà du travail de maîtrise engagé. Les choix organisationnels de la collectivité sont indissociables de la maîtrise de cette évolution.

Cette évolution est à mettre en lien avec les mesures prises concernant l'augmentation du point d'indice en 2016 (+0.6%) et 2017 (+0.6%), le PPCR, ainsi que l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) traditionnellement évalué à environ entre +1% et +2% par an.

Le budget 2018 avait été voté sur un montant identique à celui de 2017. Le réalisé fait apparaître une baisse de 0,9% qui témoigne de cette maîtrise dans un contexte défavorable.

L'année 2019 voit s'appliquer une 2^{ème} phase, jusqu'alors suspendue, du Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) qui a pour conséquence de réviser les grilles indiciaires de certains cadres d'emplois et peut être estimé autour de +0,5%.

Les analyses nationales laissent apparaître un impact cumulé GVT + PPCR supérieur à 2% en 2019.

L'augmentation rapide des besoins liés à celle de la population est un défi important pour la Commune, notamment dans le cadre de l'Enfance et la Jeunesse où des recrutements sont rendus nécessaires ces dernières années afin d'assurer l'encadrement des enfants (TAP, hausse du nombre de repas en restauration scolaire (de 38 529 repas en 2014 à 55 549 en 2018, soit + 44,2 %), hausse du nombre d'élèves et extensions de l'école Pierre-et-Marie-Curie).

Le retour à la semaine de 4 jours et la signature du « Plan Mercredi » ont amené à redéployer les ressources pour faire face à la modification des besoins.

La nouvelle structure de la Maison des Jeunes constitue également une nouvelle offre sur le territoire.

Certaines recettes atténuent l'impact des charges de personnel : remboursement des indemnités journalières par la CPAM ou assurance statutaire, remboursement de frais de personnel pour l'Ecole de Musique de la Vallée du Bédât. La mise en œuvre via le centre de gestion du nouveau contrat d'assurance statutaire, à compter du 1^{er} janvier 2019, concourt également à la maîtrise de ce chapitre.

Ce chapitre, dont les crédits par articles sont calculés notamment par rapport au réalisé de l'exercice précédent, est principalement constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Versement transports 6331	50 000	+0,0%	
Cotisations CNFPT / CDG 6336	50 000	-2,9%	
Rémunération principale, autres indemnités, NBI, SFT, etc. 64111, 64112, 64118	2 829 500	-2,5%	
Autres rémunérations (intermittents, contractuels, apprentis) 64131, 64138, 64162, 64168, 6417	525 000	+13,9%	Ce poste comprend le recours aux intermittents dans le cadre des actions culturelles et les recours aux contractuels en renforts/remplacements.
Médecine du travail, pharmacie 6475	22 000	-12 %	
Cotisation CNAS 6474	31 500	-1,3%	Maintien de l'offre CNAS au bénéfice des agents et retraités
Cotisations URSSAF 6451	530 000	-3,6%	
Cotisations Retraite 6453	705 000	+0,7%	
Cotisation Assurance Personnel 6455	110 000	-7,6%	
Total général chapitre 012	4 975 000	-0,8%	Effort de maîtrise de la masse salariale est poursuivi.

❖ **Chapitre 014 – atténuations de produits : 65 000 €**

Le taux de logements sociaux sur le territoire communal ayant atteint l'obligation légale des 20%, le prélèvement dit « loi SRU » qui venait pénaliser la commune disparaît.

Cependant, la contribution de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) reste en progression avec une prévision à hauteur de 65 000€.

❖ **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 542 278 €**

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2019	Evolution par / BP 2018	Commentaires
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	111 000	+0,0%	Les indemnités des élus restent inchangées. Sont intégrées les cotisations et frais de formation.
Redevances pour concessions, brevets... droit et valeurs similaires	52 300		Apparition sur ce chapitre des crédits relatifs aux droits SACEM, SACD etc... payés notamment sur les spectacles et les concerts, auparavant imputés à l'article 637 (chapitre 011).
Créances éteintes et non-valeur	20 000	+35,6%	14 750€ budgétés en 2018. Il s'agit de recettes que la Commune ne percevra pas du fait de l'insolvabilité du débiteur. La Trésorerie impose la prise en compte de cette dépense.
Contribution EPF SMAF	16 000	-20%	Il s'agit des frais de gestion dus à l'EPF SMAF pour des dépenses engagées sur le patrimoine acquis pour le compte de la Commune.
Contribution SIEG	62 500	+6,8%	Prévu par rapport au réalisé 2018
OGEC Ecole Sainte Cécile	23 973	-15,4%	Le budget 2019 propose une augmentation de 1% des crédits affectés par élève mais le nombre d'élèves est en baisse
CCAS	80 000	+60%	La subvention au CCAS est réajustée cette année à la hausse.
Subventions associations et autres personnes de droit privé	110 005	+2,1%	Il s'agit de subventions aux associations, ainsi que pour les troupes en résidence (20 000€) Maintien du soutien au tissu associatif et aux projets portés.
Charges diverses	66 500	+10,8%	Reversements des inscriptions élèves Ecole de Musique aux communes de Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Durtol.
Total général chapitre 65	542 278	+20,4 %	30 000 € liés à l'augmentation de la subvention CCAS 52300 € liés à l'intégration des droits SACEM, SACD etc.

❖ **Chapitre 66 – charges financières : 156 515 €**

Ce montant est constitué par les intérêts d'emprunts de la dette communale (143 840€) et les charges d'actualisation due à l'EPF SMAF (12 675€). Il est en diminution de 10,6%.

❖ **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 162 400 €**

Ces crédits sont liées à des annulations de titres de recettes sur des exercices antérieurs (20 000 €), une enveloppe prévisionnelle de charges de 10 000 € et l'inscription prévisionnelle des sommes maximales potentiellement exigibles dans le cadre de la procédure de redressement fiscal menée sur les activités commerciales de locations de salles des services Culture et Cébazat événements, pour la période 2015-2018, (TVA, impôts sur les sociétés et taxe d'apprentissage), pour un montant de 132 400 €.

❖ **Chapitre 023 – dépenses d'ordre virement à la section d'investissement : 626 829,66 €**

❖ **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 481 710 €**

Ce chapitre valorise les dotations aux amortissements des biens immobilisés et des charges à étaler. L'ajustement du montant inscrit (481 710 € contre 637 500€ en 2018) résulte d'un important travail de mise à jour de l'actif communal et de régularisation des amortissements mené en 2018.

4. La section d'Investissement

La section d'Investissement du budget 2019 s'équilibre à hauteur de **4 940 964,35 €**.

	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
001	Déficit 2018 reporté		230 749,69
16	Emprunts et dettes assimilées		318 100
20	Immobilisation incorporelles	21 500	25 700
204	Subventions équipement versées	274 475	71 004
21	Immobilisations corporelles	687 168	714 261
23	Immobilisations en cours	114 216	0
27	Autres immobilisations financières		191 305
Op11	Sémaphore		0
Op17	La Prade	410 670	1 783 915,66
040	Opérations d'ordre transfert sections		37 900
041	Opérations patrimoniales		60 000
Total		1 508 029	3 432 935,35
TOTAL INVESTISSEMENT		4 940 964,35	

	Recettes	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
021	Virement section de fonctionnement		626 829,66
001	Excédent 2018 reporté		0
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		887 322,69
024	Produits des cessions		489 570
10	FCTVA		205 000
10	Taxe Aménagement		20 000
13	Subventions investissement reçues	851 456	93 180
16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000
27	Immobilisations financières		25 896
040	Opérations d'ordre transfert sections		481 710
041	Opérations patrimoniales		60 000
Total		851 456	4 089 508,35
TOTAL INVESTISSEMENT		4 940 964,35	

4.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées des chapitres suivants :

Restes à réaliser (RAR) 2018 : 851 456 €

❖ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté par anticipation : pas d'excédent d'investissement reporté (déficit)**

❖ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 626 829,66 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

❖ **Chapitre 024 – Produits de cessions : 489 570 €**

Sont inscrites ici les recettes provenant de vente de terrains ou d'immeubles. Le budget prévoit notamment la perception des recettes de cessions déjà signées dont :

- à Clermont Auvergne Métropole de parcelles situées dans l'extension du Parc Logistique (360 720 €),
- aux consorts Lourenço du garage situé 6 rue de la Libération (11 250 €).

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 481 710 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, à savoir les dotations aux amortissements des biens immobilisés et des charges à étaler.

❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 60 000 €**

Il s'agit d'écritures d'ordre concernant la régularisation en dépense définitive, des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux qui vont s'inscrire également en dépenses d'investissement au chapitre 041 (Travaux d'aménagements urbains et Salle des Fêtes / Maison des Associations).

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 225 000 €**

Dans le cadre de ce budget, ce chapitre est constitué des recettes issues du Fonds de Compensation TVA (FCTVA) évalué à 205 000€ cette année, ainsi que de la quote-part de 70% des recettes de taxe d'aménagement, partage en lien avec les transferts de compétences vers Clermont Auvergne Métropole (20 000€).

❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 93 180 €**

Sont notamment inscrits dans le cadre de ce budget :

- Le remboursement par l'OPHIS de dépenses d'investissements, en études et travaux, réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 3 Fées : **74 310€**
- Remboursement d'emprunt Trisomie 21 pour les travaux du local de la Prade : **18 870€**

❖ **Chapitre 16 – Emprunts et assimilés : 1 200 000 €**

Le budget 2019 prévoit un nouvel emprunt pour cet exercice, d'un montant identique à celui contracté auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin en 2017.

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 0 €**

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 25 896 €**

Ce chapitre prévoit le remboursement de la quote-part d'annuité de dette correspondant aux compétences transférées par Clermont Auvergne Métropole.

4.2 Les dépenses d'investissement :

Restes à réaliser (RAR) 2018 : 1 508 029 €

De nombreux investissements engagés en 2018 poursuivront leur réalisation financière cette année au travers des restes à réaliser.

Le budget d'investissement 2019 permettra la finalisation des équipements structurants que sont la 2nde extension du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie et le projet Salles des Fêtes / Maison des Associations.

Si la concrétisation des équipements structurants a un impact budgétaire significatif, l'investissement sur le territoire de la Commune est maintenu dans tous les domaines afin de faire évoluer notre territoire et améliorer le service rendu à tous les Cébazaires.

Ainsi, au-delà des RAR de l'année 2018, le budget 2019 prévoit **3 432 935,35 €** de crédits nouveaux de dépenses d'investissements.

4.2.1 La concrétisation d'équipements structurants :

Opération	Montant budget 2019	Commentaires
Extension Ecole Pierre et Marie Curie	338 746	<u>Chap 21</u> : Le budget 2019 finalisera le financement de l'opération – travaux, équipements et mobilier
Salle des Fêtes / Maison des Associations	1 755 915,66	<u>Opération 17</u> : Le budget 2019 devra finaliser le financement de l'opération – travaux, équipements et mobilier

4.2.2 Un programme d'investissement qui reste diversifié :

❖ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 25 700 €**

Le budget prévoit des crédits affectés aux études pour préparer les investissements et les projets de demain, ainsi que outils indispensables à l'amélioration du service rendu.

Sont notamment inscrits :

- Une étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal : **10 000 €**
- Les prestations d'architecte conseil de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la ZAC des trois fées : **8 000 €**
- Le remplacement du logiciel de gestion du domaine public et des droits de place : **4 500 €**
- Un terminal de paiement électronique sans contact pour le service Culture : **1 000 €**

- La mise en œuvre de la billetterie en ligne sur le site internet du service Culture : **1 800 €**
- Un achat de logiciels d'animation pour la Maison des Jeunes : **400 €**

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 31 750 €**

Sont notamment inscrites :

- Des crédits pour l'aide des particuliers à la rénovation de la façade de leur résidence : **3 000 €**

Concernant la ZAC des trois fées (crédits d'un montant équivalent inscrits en recettes d'investissement) :

- Alimentation HT/BT d'une voie nouvelle zone de Charvance – Affaire n°89063234HP : **5 350 €**
- Eclairage public - Tranche 2 Phase 2 – Affaire n°89063234HP : **23 400 €**

❖ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 714 261 €**

Sont inscrits dans ce chapitre la majorité des investissements matériels et des travaux envisagés.

En matière de **travaux**, peuvent être notamment cités :

▪ **Espaces Verts – Parc Montgroux :**

- Modernisation de la fontaine du Parc Montgroux : **16 300 €**
- Réhabilitation d'un garde-corps sur le pont d'entrée du Parc Montgroux : **6 500 €**

▪ **Ecoles :**

- Modernisation d'un logement du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie : **3 595 €**
- Travaux de sécurisation des accès (cuisine, portillon, garderie...) à l'école élémentaire Jules-Ferry : **1 850 €**
- Contrôle de l'accès au groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie : **4 000 €**

▪ **Sécurité :**

- Travaux de mise aux normes électriques dans certains bâtiments suite au passage de la commission de sécurité : **20 000 €**

▪ **Aménagements urbains :**

- l'aménagement paysager du rond-point de Châteaugay : **40 000 €**

▪ **Hôtel de Ville :**

- Remplacement de menuiseries extérieures : **10 000 €**
- Aménagements intérieurs : **15 000 €**

En matière d'**équipements**, peuvent être notamment cités :

▪ **Equipements sportifs :**

- Pose de filets relevables sur l'ensemble des terrains du complexe sportif de la Prade : **4 000 €**
- Rénovation de l'alarme de la buvette du complexe sportif de la Prade : **2 500 €**
- Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Jean-Marie-Bellime : **30 900 €**

▪ **Cimetière :**

- Achat de 2 columbariums supplémentaires : **12 100 €**

▪ Ecoles :

- Finalisation de l'opération des travaux d'extension et achat de mobilier du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie : **338 746 €**
- Réalisation de câblage en vue du déploiement de tableaux numériques à l'école maternelle Jules-Ferry : **12 500 €**
- Achat de matériels informatiques et de mobilier pour l'école Jules-Ferry : **2 200 €**
- Achat de mobilier et de lits supplémentaires pour l'école maternelle Pierre-et-Marie-Curie : **1 485 €**
- Achat de mobilier pour l'école élémentaire Pierre-et-Marie-Curie : **1 500 €**
- Achat de mobilier pour la classe Ulis de l'école élémentaire Jules-Ferry : **3 500 €**
- Achat d'équipements pour le logement d'urgence (maternelle Jules-Ferry) : **3 500 €**

▪ Petite Enfance :

- Remplacement d'une chaudière gaz à condensation : **8 900 €**
- Sécurisation des espaces extérieurs « Ile aux Câlins » : **4 000 €**

▪ Sécurité :

- Renouvellement d'extincteurs : **4 000 €**
- Acquisition d'un dispositif radios pour la Police Municipale, afin d'assurer l'interopérabilité avec les services de l'Etat : **7 000 €**

▪ Restauration scolaire et ALSH :

- Achat de matériels divers (tables, chaises, vestiaires...) : **5 000 €**

▪ Culture :

- L'acquisition d'équipements et d'instruments pour l'Ecole de Musique : **9 000 €**
- L'acquisition de matériels de scène et de communication pour Sémaphore : **18 200 €**

▪ Aménagements urbains :

- Achat de divers équipements et de mobiliers urbains : **10 000 €**

▪ Services Municipaux:

- Modernisation du système de téléphonie : **37 000 €**
- Achat de divers matériels (destructeurs de documents et écrans de confidentialité) dans le cadre de la mise en place du RGPD : **3 640 €**
- Achat de divers matériels et équipements pour le service Espaces Verts : **6 500 €**
- Achat de divers matériels et équipements pour le service Ateliers Techniques / Logistique : **8 000 €**
- Achat de divers matériels de nettoyage par le service d'entretien des locaux : **9 705 €**
- Achat de divers équipements (pare-feu, onduleurs etc...) par le service informatique dans le cadre de la mise en place des nouveaux serveurs informatiques : **17 050 €**
- Renouvellement et achat de matériels informatiques : **3 840 €**

En ce qui concerne le patrimoine communal, **25 000 €** sont inscrits pour des acquisitions foncières (20 000 €) et des frais notariaux (5 000 €).

❖ Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 0 €

❖ **Opération 17 – Domaine de la Prade : 1 783 915,66 €**

Cette opération budgétaire regroupe l'ensemble des investissements réalisés sur le site du Domaine de la Prade.

Sont inscrits :

- L'ensemble des travaux relatifs à la réalisation du projet de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations : **1 561 710,66 €**
- L'achat des équipements (informatique, mobilier...) destinés à l'ouverture et la mise en fonctionnement du bâtiment : **82 500 €**
- La rénovation de l'éclairage public et la mise en lumière du parc de la Prade et du projet de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations: **111 705 €**
- Des premières études destinées à la réhabilitation du Château : **28 000 €**.

4.2.3 Des dépenses obligatoires :

Certaines dépenses viennent, par ailleurs, obligatoirement impacter le budget d'investissement.

❖ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement 2018 reporté : 230 749,69 €**

Correspond au résultat courant de l'exercice précédent, hors restes à réaliser (voir page 3/23 : Balance du budget communal 2018).

❖ **Chapitre 16 – Emprunts : 318 100 €**

L'amortissement des emprunts communaux, prenant notamment en compte l'amortissement de l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2017.

A noter le remboursement par l'association Trisomie 21 de l'emprunt réalisé en 2013 pour les travaux réalisés sur le bâtiment mis à leur disposition.

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 191 305 €**

Il s'agit des participations versées à l'EPF SMAF AUVERGNE relative aux acquisitions foncières réalisées pour le compte de la Commune.

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 39 254 €**

Est inscrite le versement de l'attribution de compensation « Investissement » au profit de Clermont Auvergne Métropole déterminée dans le cadre des transferts de compétences.

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 37 900 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes de fonctionnement.

❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 60 000 €**

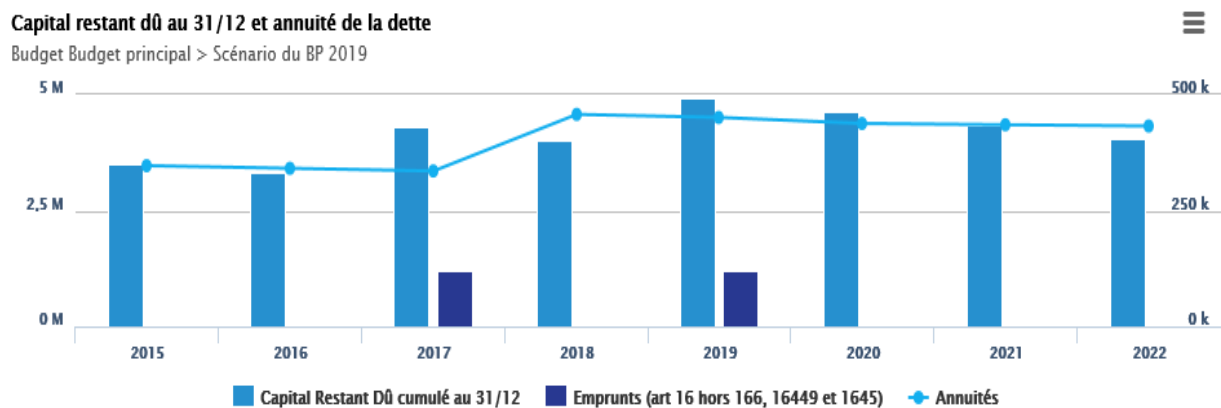
Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes d'investissement.

5. Situation de la dette

5.1 Capital restant dû (CRD) :

Afin d'assurer le financement des équipements structurants et des investissements prévus, un emprunt de 1 200 000 € est prévu en 2019.

Concernant le BP 2019, la projection concernant le capital restant dû est la suivante :



5.2 Détail de l'encours de dette (en €) :

A ce jour, la dette communale est constituée de 5 emprunts en cours d'amortissement auprès de 4 établissements :

- Caisse Française de Financement Local
- Crédit Foncier de France
- Crédit Mutuel ARKEA
- Caisse d'Épargne et de Prévoyance

Année (au 31/12)	2018	2019	2020	2021
CRD	4 017 224,07	3 710 124,77	3 500 288,03	3 288 434,23
Capital c/1641	305 515,76	307 099,30	209 836,74	211 853,80
Intérêts c/66111	151 975,07	143 837,17	135 942,54	131 196,98
Total annuité	457 490,83	450 936,47	345 779,28	343 050,78
Population	8 048	8 381	8 381	8 381
CRD/Population	499,16	460,99	434,93	408,60
Annuité/Population	56,85	56,03	42,96	42,63

Avec un nouvel emprunt de 1 200 000 €, amorti sur une durée prévisionnelle de 15 ans, le nouveau profil de la dette communale serait le suivant (les montants des intérêts restent imprécis car liés au taux de l'emprunt qui sera retenu après la consultation des banques) :

Année (au 31/12)	2018	2019	2020	2021
CRD	4 017 224,07	4 910 124,77	4 620 288,03	4 328 434,23
Capital c/1641	305 515,76	307 099,30	289 836,74	291 853,80
Intérêts c/66111	151 975,07	143 837,17	143 950,00	138 700,00
Total annuité	457 490,83	450 936,47	433 786,74	430 553,80
Population	8 048	8 381	8 381	8 381
CRD/Population	499,16	585,86	551,28	516,46
Annuité/Population	56,85	53,80	51,76	51,37

La dette par habitant reste très inférieure à l'endettement moyen de la strate, qui est de 829 € par habitant en 2017 (source DGCL).